

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2833

présenté par

M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:****Mission « Action extérieure de l'État »**

Avant le 30 septembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les besoins du parc immobilier de l'État à l'étranger en matière de rénovation énergétique. Il estime le coût pluriannuel du respect des obligations fixées par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est alternatif à l'amendement n° II-2082 de la commission des finances, adopté à l'initiative du rapporteur spécial, qui comporte une erreur de date pour la remise du rapport.

Il demande au Gouvernement un rapport sur l'évaluation des besoins des bâtiments de l'État à l'étranger, utilisés par les ambassades et les consulats mais aussi les instituts français et l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE), en matière de rénovation énergétique.

Le rapporteur spécial de la mission Action extérieure de l'État considère qu'elle constitue un impensé de la politique immobilière de l'État, pourtant marquée par le volet du Plan de relance consacré à la rénovation thermique des bâtiments publics doté d'une enveloppe de 4 milliards d'euros. Celui-ci ne concerne que les biens immobiliers situés sur le territoire national.

Cette proposition s'inscrit également dans le cadre des annonces du président de la République en septembre dernier. Le chef de l'État a ainsi annoncé l'ambition de permettre aux collectivités de rénover 40.000 à 44.000 bâtiments scolaires dans les dix ans, en fléchant, dès 2024, 500 millions d'euros du fonds vert vers ce chantier. Toutefois, le rapporteur spécial constate avec regret que ces annonces ne prennent absolument pas en compte nos bâtiments à l'étranger, pourtant vitrines de notre influence.

Non seulement l'adaptation des locaux du ministère des affaires étrangères aux enjeux climatiques est un impératif mais il en va également de l'influence de la France dans les pays où ils se situent, ce qui est particulièrement important pour le réseau culturel et d'enseignement.